

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2024-29

L'an deux mille vingt-quatre-----

Le 23 octobre à 18h00-----

Le Conseil d'Administration du CIAS Pays de Nexon-Monts de Châlus, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison de l'intercommunalité à Nexon, sous la présidence de M. Emmanuel DEXET, Président.

Date de convocation du Conseil d'Administration : 16 octobre 2024

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 9

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

PRESENTS : Mmes BELAIR Florence, CHEYRONNAUD Céline, DESSEX Martine, LACOURARIE Bernadette, PRADIER Claudine, Mrs DEVARISSIAS Philippe, DEXET Emmanuel, GERVILLE REACHE Fabrice, TRICARD Jacques.

EXCUSES : Mmes HILAIRE GENIN Karine, PASSERIEUX Béatrice, PECOUT Chantal, SAZERAT Marie-Christine, Mrs CHIROL Christian, SANBA Issame.

SECRETAIRE : Patricia LATHIERE DEBEAULIEU

OBJET : Lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt pour la création d'une structure d'accueil du jeune enfant

Exposé :

La Communauté de Communes via son CIAS s'investit fortement en faveur d'une politique sociale ambitieuse incluant la petite enfance. Cependant, il est constaté que l'offre de garde, sur l'ouest du territoire, ne répond pas à la demande des familles. Lors de la dernière commission d'admission de la crèche « Lili Prune », 14 demandes ont été enregistrées pour 5 places. A ce jour, aucune place d'accueil (crèche ou assistantes maternelles) n'est disponible sur les communes **du bassin de vie** de Châlus.

Afin de renverser cette situation, il est envisagé d'augmenter la capacité d'accueil offerte sur le territoire intercommunal à travers de nouvelles modalités. Au-delà de structures d'accueil supplémentaires, il faut diversifier leur mode de gestion avec une offre publique et privée.

Pour rappel, l'offre actuelle se compose de :

- ✓ 2 crèches publiques dont la gestion est confiée dans le cadre d'une Délégation de Service public à la Mutualité Française Limousine :
 - Pirouett'Cacahuètes, située à Saint Maurice Les Brousses : 22 places
 - Lili Prune, située à Les Cars : 14 places
- ✓ 1 micro-crèche privée PAJE
 - Jardin des Loupiots, située à Saint-Priest-Ligoure : 12 places
- ✓ 46 assistantes maternelles qui proposent 162 places d'accueil potentielles sur l'ensemble de la communauté de communes.
- ✓ 1 Relais Petite Enfance.

La commune de Châlus envisage la réhabilitation d'un bâtiment communal qu'elle pourrait mettre à disposition auprès d'un porteur de projet indépendant qui développerait une structure d'accueil du jeune enfant. Pour ce faire, et afin d'attirer des porteurs de projet, il sera procédé à un Appel à Manifestation d'intérêt (AMI) qui déterminera les modalités de fonctionnement de la structure.

Cette consultation (AMI) pourrait être confiée au CIAS dans le cadre de sa compétence « petite enfance ».

A ce stade, il est envisagé la création d'une micro-crèche **privée (en mode PAJE)**, ou d'une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM).

Une micro-crèche est une structure d'accueil pour les enfants âgés de deux mois à six ans. À la différence des crèches traditionnelles, elle se distingue par son effectif maximal de douze enfants, tous regroupés en une section unique, peu importe leur âge. La micro crèche PAJE fonctionne sans subvention de la collectivité contrairement à un établissement PSU.

La Maison d'Assistantes Maternelles est un regroupement d'ASMAT qui partagent un local commun. La MAM est un mode de garde qui conserve à la fois les avantages de la crèche et ceux de l'assistante maternelle qui officie d'ordinaire à domicile.

En fonction des porteurs de projets intéressés par ce projet (micro crèche ou Assistantes Maternelles), les travaux de réhabilitation du local communal pourront être lancés.

Délibération :

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Accepte** le lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt pour la création d'une structure d'accueil du jeune enfant.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
le :
Publié ou notifié
le :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : En Mairie, le 24 octobre 2024.

Le Président,
Emmanuel DEXET

Par Délégation,
Le Vice-Président

